

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - Parcelle 2, boulevard Kennedy - Déclassement du domaine public communal – Engagement des formalités administratives préalables**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un terrain 2, boulevard Kennedy, d'une superficie d'environ 5 100 m².

Cette parcelle est un délaissé d'un tènement de plus de 12 hectares acquis le 13 juin 1949, qui supporte un bâtiment préfabriqué libre d'occupation et voué à la démolition. Sans aménagement particulier, elle est devenue progressivement un terrain à usage de parking accessible pour le public.

Dans le contexte foncier actuel de la Ville qui est très "tendu", ce terrain représente une opportunité intéressante pour la réalisation de logements compte tenu de la proximité du centre-ville et de nombreux établissements scolaires : groupes scolaires Chevreul et Petit Bernard, collège du Parc, lycée du Castel.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon envisage sur cette emprise la réalisation d'une quarantaine de logements se répartissant entre vingt-cinq logements locatifs à loyer modéré et quinze en accession à la propriété.

Préalablement à sa cession, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal de cette parcelle.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de la parcelle 2, boulevard Kennedy, cadastrée section CY n° 218p, d'une superficie d'environ 5 100 m² ;

2° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout a cte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT